Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 5 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026029D-DE

République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

n° 2026 029

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 Novembre 2026 – n°1

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 02 Novembre 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Gladys TIRACHE à Mr Erwyn CARON, Mme KREPULEC Patricia à Mme Séverine VERPRAET

Absents excusés : Mr Chamrong CHEAM

Absents : ----------

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,
Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal a été approuvé
Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.
Mme Séverine VERPRAET a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : CABBALR Motion relative à la liaison directe TGV Béthune-Paris

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Exprimés 18
Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Lors de son conseil communautaire du 22 septembre 2026, CABBALR a adopté à l'unanimité une motion visant à demander le maintien et le renforcement de la desserte TGV directe entre Béthune et Paris (qui pour rappel a été divisée par deux en sept ans…)

Mr le Maire souligne l'importance des dessertes ferroviaires dans une région où l'investissement est présent, où de nombreux sites industriels et tertiaires se développent …. Et il propose donc au conseil municipal de soutenir cette motion et de se prononcer sur cette requête de maintien et le renforcement de la desserte directe TGV Béthune-Paris.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents

- De soutenir cette motion de CABBALR
- De s'associer à cette demande de maintien et renforcement de la desserte ferroviaire TGV de Béthune - Paris

Fait à FOUQUEREUIL les jour, mois et an que dessus
Le Maire,

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 5 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026029D-DE

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

TGV Béthune–Paris : nous refusons le recul du service public ferroviaire

Première intercommunalité du Pas-de-Calais, avec ses 100 communes et ses 280 000 habitants, notre territoire bénéficie d'une situation géographique privilégiée : à moins de deux heures de trois capitales mondiales, Paris, Londres et Bruxelles. Ce positionnement est un atout majeur pour son attractivité et son développement.

Par les investissements que nous menons, et qui vont se renforcer, nous sommes aujourd'hui en pleine phase de réindustrialisation, avec la création de plus de 3 400 emplois en dix ans. Et pendant ce temps, la desserte TGV Béthune–Paris recule.

Ce paradoxe n'est pas acceptable.

Notre agglomération compte plus de 12 500 emplois industriels et 165 sites industriels, dont 32 leaders mondiaux. Avec la vallée de l'électrique et de la batterie, de grands groupes internationaux s'installent ou se développent ici : la première gigafactory de batteries électriques (ACC), Minth, Renault Electricity et, tout prochainement, l'un des data centers de Meta. Le siège social de Voies Navigables de France est également implanté sur notre territoire, et l'Université de l'Artois y renforce son développement, avec une école d'ingénieurs et la construction d'une plateforme de transfert de technologie énergétique unique en Hauts-de-France.

Pour accompagner cette dynamique, nous avons investi dans nos infrastructures. Dans le cadre de notre projet de territoire « Agglo 100 % Durable » (750 millions d'euros sur dix ans), la mobilité est un enjeu majeur : nous avons engagé un programme ambitieux d'aménagement de nos pôles gares (Béthune, Lillers, Isbergues, pôle d'échanges multimodal Sud).

La gare de Béthune est la première porte d'entrée ferroviaire de l'agglomération : elle accueille près de 1,8 million de voyageurs par an et plusieurs milliers d'abonnés venus de tout le territoire, dont plus de la moitié pour le travail. Plus de 25 millions d'euros d'investissements publics ont été consacrés à la gare et à ses abords en dix ans, dont 10 millions d'euros entre 2022 et 2024 pour sa mise en accessibilité.

Nous avons fait le choix d'investir aux côtés de la SNCF et de la Région Hauts-de-France. Nous demandons que le réseau ferroviaire accompagne ce choix.

Or, depuis 2019, c'est l'inverse qui se produit.

6 allers-retours TGV directs par jour en 2019.
4,5 en 2020.
3 aujourd'hui.

En sept ans, la desserte directe Béthune–Paris a été divisée par deux.

L'accident survenu en avril dernier sur un passage à niveau, qui a coûté la vie au conducteur du TGV, a imposé des mesures exceptionnelles. Nous rendons hommage à sa mémoire et nous entendons ces contraintes.

Mais ce qui devait être provisoire ne peut pas devenir permanent. Une situation exceptionnelle ne doit pas servir de prétexte à installer durablement une desserte dégradée. Le retour à la

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 05 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026029D-DE

normale est possible : Lens, dont la desserte avait été réduite après un accident de passage à niveau, a retrouvé l'intégralité de ses liaisons directes le 1er septembre 2025.

Et nous refusons une autre réalité : considérer qu'un trajet avec correspondance à Lille ou à Arras serait équivalent à un TGV direct.

Ce n'est pas le même service.
Ce n'est pas la même fiabilité.
Ce n'est pas la même attractivité.

Pour un salarié, un étudiant, un chef d'entreprise ou un habitant qui doit rejoindre Paris, une correspondance supplémentaire signifie davantage de contraintes et davantage de risques de rupture dans le trajet.

Nous prenons acte des conclusions de la mission Bussereau (juillet 2026), qui reconnaissent la fonction d'aménagement du territoire des dessertes TGV et préconisent le maintien des dessertes actuelles pendant une phase de transition de trois à cinq ans. Nous demandons que Béthune en bénéficie pleinement.

Le TGV est un outil d'aménagement du territoire : il ne saurait desservir que les métropoles. L'égalité d'accès à la grande vitesse est une condition de la lutte contre les fractures territoriales. Notre territoire n'est pas un territoire périphérique que l'on peut progressivement déconnecter. Les Hauts-de-France sont structurés par plusieurs pôles urbains et économiques de tailles différentes, au sein desquels les villes moyennes comme Béthune jouent un rôle essentiel. Le maintien de connexions ferroviaires performantes entre ces différents pôles participe à cet équilibre régional.

Il est donc essentiel que nous restions connectés afin de permettre des déplacements réguliers entre Béthune et Paris et que notre gare continue d'attirer autant de voyageurs. La desserte TGV de Béthune doit donc être considérée à la hauteur de cette réalité, d'autant que, quasi quotidiennement, nous sommes sollicités par les décideurs économiques et les usagers pour réclamer plus de dessertes locales du TGV nous reliant directement à Paris.

Notre message est simple.

Nous ne laisserons pas notre territoire être décroché du réseau ferroviaire national. Nous ne demandons pas un privilège. Nous demandons le rétablissement de ce qui existait hier et le renforcement de ce dont nous aurons besoin demain. En effet, la marque TGV et la connexion directe à Paris participent au positionnement de notre territoire entre les grandes métropoles régionales et nationales.

Le territoire se développe. La desserte TGV doit suivre.

C'est pourquoi, après avoir salué l'engagement de la SNCF et de ses agents, et après avoir réaffirmé son attachement à un partenariat constructif, le Conseil communautaire demande :

1. Le rétablissement immédiat de l'offre TGV directe Béthune–Paris qui existait en janvier 2026 (4 liaisons directes vers Paris et 5 au retour sur une journée ouvrée de référence), assorti d'un calendrier public de remise en service du matériel endommagé.
2. Une trajectoire claire pour 2027, sans nouvelle baisse d'offre et avec pour objectif le retour aux 6 allers-retours quotidiens directs de 2019.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 5 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261102-2026029D-DE

3. Des horaires adaptés aux usages, permettant notamment de rejoindre Paris avant 9 heures et de rentrer à Béthune en fin de journée.

4. La reconnaissance claire qu'une correspondance à Lille ou à Arras n'est pas l'équivalent d'un TGV direct. Si une correspondance devait subsister à titre temporaire, elle doit offrir un haut niveau de service : correspondance garantie, horaires cohérents, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, information voyageurs fiable.

5. Un engagement de la SNCF et de l'État sur l'avenir de la desserte de Béthune et sa trajectoire pour les prochaines années, ainsi qu'une concertation préalable avec les élus avant toute évolution de l'offre.

6. Que la gare de Béthune soit examinée au regard des dispositifs d'aménagement du territoire applicables aux dessertes TGV des villes moyennes, notamment la modulation des péages prévue dès le service annuel 2027, et que l'utilité collective de sa desserte soit pleinement prise en compte.

7. Que les investissements réalisés sur le réseau ferroviaire des Hauts-de-France bénéficient réellement aux territoires, en matière de fiabilité, de qualité de service et de desserte, notamment dans la perspective du SERM.

8. La mise en place d'un comité de suivi de la desserte de Béthune, réunissant la SNCF, la Région, l'Agglomération, l'Agence d'urbanisme de l'Artois et les représentants des usagers, sur la base de données de fréquentation actualisées.

Enfin, le Conseil communautaire réaffirme son attachement au maintien et au renforcement de la gare TGV de Béthune, outil essentiel pour les habitants, les entreprises et l'avenir économique de notre territoire.

Cette motion sera transmise au Premier ministre, au ministre chargé des Transports, aux présidents de la SNCF, de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais.